

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 3x3 :

I. GENERALITES :

7. ARTICLE 1 – LICENCES

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), permettant aux joueurs de pratiquer le 3X3 dans un club d'accueil si cette pratique n'est pas disponible dans son club principal, mais dans la limite de deux (2) AST par Roster.

Dans le cas échéant, il faudra fournir une Autorisation avec signature des 2 présidents (Club principal et club accueil) à la commission 3X3.

8. ARTICLE 2 – REFERENT 3X3 CLUB

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre le Comité et les équipes inscrites de son club ; il a en charge le suivi de la Compétition de Clubs 3x3 pour son club.

9. ARTICLE 3 – LES MISSIONS DE LA COMMISSION 3X3

- Création et Gestion des SERIES 3X3 du Comité,
- Création et Gestion des Open Plus Access du Comité.
- Création et Gestion des coupes des Yvelines 3x3,
- Communication avec les Référents 3X3 clubs,
- Formations Refs, Officiels 3x3 et Eventmaker,
- Aide au développement de la pratique sur le territoire,
- Location de matériel 3x3 (Terrains, Paniers, Chronos).

10. ARTICLE 4 – OFFICIELS 3X3

10.1 4.1 REFS 3X3

Les Refs sont les arbitres désignés par la commission 3x3.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3.

Peut exercer la fonction de Ref 3x3 :

- Un arbitre officiel départemental, régional et national.
- Toute personne en formation « ref 3x3 » au sein de la commission 3x3.

La commission 3x3 désignera aussi sur chaque évènement un « crew leader ».

Son rôle sera de répartir les REFS sur chaque match et de le piloter en cas d'absence d'un Référent 3x3 Comité.

Le Référent 3x3 Comité et le Crew Leader gère les Refs. Ils peuvent intervenir à la demande des Refs en cas de difficultés au bon déroulement de la partie.

10.2 4.2 MARQUEURS 3X3

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, mise à disposition par le club recevant, sont répartis sur les terrains par Référent 3x3 du Comité : Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (électronique ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes).

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le Résultat.
- Toute personne licenciée s'étant manifestée auprès du Référent 3X3 Comité.

11. ARTICLE 5 – SANCTIONS

11.1 5.1 DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe.

Le Référent 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

11.2 5.2 SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres 3X3.

12. ARTICLES 6 – RECLAMATIONS

Si une équipe pose une réclamation à la suite d'un évènement qui a eu lieu pendant la rencontre,

- Une erreur de tenue du score, de chronométrage ou de gestion du chronomètre des tirs qui n'a pas été corrigée par les arbitres
- Une décision de forfait, d'annulation, de report ou de non reprise de la rencontre

Elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement

13. ARTICLE 7 – CAHIER DES CHARGES D'UNE ORGANISATION 3X3

13.1 7.1 DISPOSITIONS LOGISTIQUES & MATERIELS :

13.1.1 STUCTURE :

- 2 terrains 3x3 minimum,
- 2 vestiaires joueurs minimum,
- 2 vestiaires arbitres minimum.

13.1.2 EQUIPEMENT :

- 1 chronomètre électronique de la salle,
- 2 tables de marque,
- 8 chaises ou 4 chaises + 2 bancs,
- 3 stylos,
- 8 chasubles,
- 1 tableau blanc avec marqueurs (optionnel),
- 1 chronomètre électronique portatif (optionnel) – Mise à disposition par la commission 3x3, dans le cas où le club n'en possède pas.

13.1.3 SONORISATION :

- 1 Sonorisation en état de fonctionnement,
- 1 Micro sans fil (optionnel).

13.1.4 INFIRMERIE :

- 1 Trousse de secours complète à jour.

13.1.5 BALLONS :

- 6 Ballons 3x3 d'entrainements (Type « plastique »),
- 2 Ballons 3x3 de match (Type « cuir » Officiel Wilson ou Molten).

13.1.6 EXTRA (OPTIONNEL) :

- Buvette club,
- Pot du basketteur à l'issue de la journée.

13.2 7.2 ENCADRANTS CLUB :

- 4 personnes à la table de marque,
- 1 Responsable de salle,
- 4 Arbitres (En cas d'absence d'officiels),
- 1 Responsable d'organisation (En cas d'absence de la commission 3x3).

NB : Au moins une personne du club doit être titulaire du PSC.

II. SERIES DE COMITE DES YVELINES 3x3 :

14. ARTICLE 8 – SERIES 3X3 COMITE DES YVELINES

Les SERIES 3X3 sont accessibles à tous les clubs affiliés à la FFBB.

15. ARTICLE 9 – CALENDRIER

Les SERIES 3X3 se déroulent à partir du 1er octobre 2025 jusqu'au 30 avril 2026 en 2 phases :

- Les STOPS (phase régulière),
- Le FINAL 6 (Phase finale) qui attribuera le titre de Champion départemental.

Prévisionnel	U13 / U15 / U18	SENIORS
STOP – 1	18 et 19 Octobre 2025	S42 – 2025
STOP – 2	20 et 21 Décembre 2025	S51 – 2025
STOP – 3	21 et 22 Février 2026	S02 – 2026
FINAL 6	18 et 19 Avril 2026	S08 – 2026

La commission 3x3 se réserve le droit de modifier les dates en cas d'imprévu.

16. ARTICLE 10 – FORMAT ET ORGANISATION DES SERIES 3X3

16.1 10.1 LES STOPS

Les SERIES 3x3 comportent plusieurs STOPS.

Chaque STOP se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop = 40 points,
- Finaliste = 30 points,
- 3^{ème} = 20 points,
- 4^{ème} = 10 points,
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points.

Au minimum 4 équipes engagées par catégorie.

16.2 10.2 LE FINAL 6

Le comité organise le FINAL 6 des SERIES 3X3 pour déterminer le Champion Départemental dans chaque catégorie.

6 équipes engagées par catégorie.

Les 6 équipes qualifiés seront celles qui auront le meilleur classement général à l'issus des 3 STOPS.

Format du FINAL 6 :

2 poules de 3 ; les 2 premiers qualifiés en ½ finale

½ finale : A1 / B2 ; A2 / B1

Finale : Le vainqueur est déclaré Champion Départemental et est qualifié pour le MASTER IDF.

17. ARTICLE 11 - EQUIPES A EGALITE

Egalité à la fin de la phase régulière (STOP) des SERIES 3X3 :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

18. ARTICLE 12 – FINANCES

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.
L'inscription d'une équipe est fixée à 30 euros pour la saison 2025/2026.

Les frais des officiels sont à la charge des associations inscrites, pour la saison en cours, à parts égales.

19. ARTICLE 13 – ENGAGEMENTS

Chaque club désirant participer aux Compétitions de Clubs 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental et s'acquitte des droits financiers.

Un club peut engager plusieurs équipes, dans plusieurs catégories.

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition tout au long de la phase des STOPS ; elle marque alors zéro point sur les STOPS auxquels elle n'a pas participé.

20. ARTICLE 14 – CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

20.1 14.1 CATEGORIES

Les SERIES 3X3 sont proposés aux catégories suivantes :

- U13 M/F (2013/2014),
- U15 M/F (2011/2012),
- U18 M/F (2008/2009/2010),
- SENIOR M/F (Né en 2007 et avant).

20.2 14.2 SURCLASSEMENTS

Le surclassement est délivré lorsqu'un certificat médical d'aptitude est délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

21. ARTICLE 15 – ROSTER

21.1 15.1 SERIES

Chaque équipe engagée dans les SERIES 3x3 est composée d'un Roster de 4 joueurs minimums et de 7 joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de 7 joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de 7 en informant la commission 3x3.

Pour le Champion départemental, aucune modification du Roster n'est possible entre le FINAL 6 (SERIES) et le MASTER IDF.

21.2 15.2 STOP

Lors de chaque STOP des SERIES et lors du MASTER IDF, seulement quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du STOP.

Chaque équipe doit désigner un capitaine.

22. ARTICLE 16 – FORFAIT, RETARD ET PERTE PAR DEFAULT

22.1 16.1 FORFAITS

Une équipe qui déclare forfait pour un STOP se voit attribuer 0 point au classement général des SERIES 3X3.

Une équipe ne confirmant pas sa présence 3 jours avant le STOP en question, sera déclarée forfait. Au deuxième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part SERIES 3x3 pour la suite de la saison.

22.2 16.2 RETARD

Au-delà de 20 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au STOP et se verra attribuer 0 points au classement général des SERIES 3X3.

22.3 16.3 PERTE PAR DEFAULT

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut. (Article 6.5 Règlement Officiel 3X3)

22.4 16.4 NOMBRE DE JOUEUR INSUFFISANT

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à un Stop. Elle est classée dernière de la Poule.

22.5 16.5 BLESSURE

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

III.COUPÉ DES YVELINES 3x3 :

23. ARTICLE 17 – ENGAGEMENT

Chaque club désirant participer aux Coupe des Yvelines 3x3 adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental.

Un club peut engager une équipe par catégories : Seniors Féminines et Seniors Masculines.

L'inscription d'une équipe est fixée à 30 euros pour la saison 2025/2026

24. ARTICLE 18 – DEFINITION DES RENCONTRES

Les rencontres seront fixées par tirage au sort effectué avant chaque tour au siège du Comité départemental des Yvelines.

25. ARTICLE 19 – RESPONSABILITES

Les groupements sportifs sont tenus de s'assurer pour la responsabilité civile, conformément à la législation en vigueur. Le Comité Départemental des Yvelines décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir au cours de la compétition.

26. ARTICLE 20 – DESIGNATION DES REFS

La Commission 3x3 désignera des arbitres pour toutes les rencontres. Le remboursement des frais des officiels est à la charge des deux associations à parts égales. Le remboursement des frais des officiels arbitres et OTM lors de la Finale est à la charge du Comité.

27. ARTICLE 21 – TERRAIN

La commission 3x3 fixera le lieu, le jour et l'heure de la rencontre, en informera les équipes en présence et les arbitres (les matchs étant joués en semaine, en salle).

Les demi-finales et les finales se disputeront toutes le même jour lors d'un dimanche du mois de mai ou juin de l'année sportive en cours.